

# ELEMENTS DE SECURITE VHC

<b>CASQUES</b>	Si le système HANS est utilisé, seuls sont autorisés les casques mentionnés sur la liste FIA N°29. Pour les casques mentionnés dans la liste N°29 n'étant pas équipés d'origine des ancrages de sangles, seul le constructeur est habilité à les équiper.
<b>SIEGES</b>	Pour les catégories T, CT, GT, GTS et Groupe 5 à compter de la période I, l'utilisation d'un siège homologué FIA en cours de validité est obligatoire. En dérogation à l'Annexe K, les voitures des Groupes T et GT antérieures à cette période sont également autorisées à monter des sièges homologués FIA en cours de validité.  Le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.  Celui-ci sera soumis à l'approbation des Commissaires Techniques.
<b>HANS</b>	L'utilisation du Système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I <b><u>sauf pour les Formules Ford de la période I et antérieures.</u></b>
<b>HARNAIS</b>	sangles : FIA 8854/98 sangles : FIA 8853/98
<b>CAGOULE</b>	Recommandée.
<b>SOUS VETEMENTS</b> recouvrant entièrement bras et jambes	Recommandés.
<b>COMBINAISON HOMOLOGUEE</b>	Norme FIA 1986. Standard 8856-2000.
<b>CHAUSSURES</b>	Les chaussures en matière synthétique ou en caoutchouc sont interdites.
<b>CHAUSSETTES</b>	Les chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdites.
<b>GANTS</b>	Ininflammables obligatoires.